



Le Président

A.D.T.

Monsieur Jean-Claude SCHLINGER

Président de la Compagnie Nationale des experts en
Armes et Munitions près les Cours d'Appel
Président de la Chambre
29 sentier des Chêvres
91250 SAINTRY SUR SEINE

La Tour du Pin le 9 février 2006

Monsieur le Président,

Lors du colloque « ARMES & SECURITE » au Sénat le 26 janvier 2006, vous avez affirmé que :

« Le banditisme se fournit sur les armes de cambriolage et l'on trouve fréquemment des vieux 6.35 ou 7.65 et beaucoup d'arme à canon lisse. Il faut tout enregistrer y compris les fusils lisses. »

Je demande de bien vouloir m'indiquer :

- 1.- Quelle utilité trouvez-vous pour réaliser votre expertise dans le fait que les armes soit enregistrées ou non ? ?
- 2.- Quelle quantité d'armes déclarables et non enregistrées vous sont-elles soumises ?
Les armes de poing de calibre 6.35 ou 7.65 sont soumises à autorisation depuis 1939, en France. Elles doivent être donc enregistrées depuis longtemps !
- 3.- Quelle quantité d'armes est volée, chaque année en France ?
- 4.- Existe-t-il un fichier des armes volées ?
- 5.- Ces armes pour l'essentiel civiles sont-elles impliquées dans des crimes violents (homicides, vols à main armées) ou dans des infractions moindres (tir en l'air, détention illégales...) ?
Possédez-vous des données chiffrées par catégories ?
- 6.- Il semblerait donc que les carabines .22 LR et les pistolets à grenaille soient moins impliquées Dans les crimes et délits qu'auparavant. Comment expliquez-vous cette évolution ?

Dans son rapport monsieur le Contrôleur Général Cancès vous prêtait à tort ces propos :
« 60 % des expertises effectuées à la suite d'un crime et / ou d'un délit, commis avec une arme à feu dans les banlieues, concernent des fusils à pompe, le reste concernant des pistolets ou des revolvers à grenailles et des carabines 22LR. ».

Comme vous me l'avez indiqué lors d'une conversation téléphonique, ce taux s'appliquait à l'ensemble des armes « lisses », carabines de jardin incluses.

Mais, apparemment les catégories d'armes soumises à votre expertise ont également évolué dans le temps.

Pouvez-vous confirmer ce constat et préciser la répartition des catégories d'armes que vous expertisez ces dernières années.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Le président de l'ADT
Hervé Senach